

# RETRAITÉ·ES, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

## CONFÉRENCE NATIONALE DE L'UFR - SEPTEMBRE 2019 À MONTREUIL

Séance du mardi 24 septembre annulée afin de pouvoir participer à la manifestation parisienne



### MERCREDI 25 SEPTEMBRE

Ouverture de la conférence nationale de l'UFR animée par Philippe Bouyries  
Discours d'ouverture et d'activité (Alain Barbier)  
Discussion générale

Rapport de la commission des mandats

#### **Rapport d'activité adopté à l'unanimité**

Document d'orientation  
Rapport et discussion des amendements  
Discussion des amendements

**Vote du document d'orientation** : adopté par 9 pour, 2 contre et 1 abstention.

#### **Rapport de la commission des candidatures**

Discussion sur les candidatures à la CE et la structure de la future direction de l'UFR (SG, secrétariat et bureau)

**Élections de la nouvelle CE de l'UFR (24 membres)**

**Soirée fraternelle animée par Michèle Douville**

### JEUDI 26 SEPTEMBRE

**Réunion de la CE** pour l'élection du bureau, et éventuellement du/de la secrétaire général·e, du secrétariat, désignation des candidat·es à la CE fédérale et des 2 délégué·es de l'UFR au congrès fédéral

#### **Discussion candidatures à la CE de la FERC**

**Présentation du bureau, du secrétaire général et du secrétariat**

**Examen des divers textes** d'actualité soumis à la conférence

Allocution de clôture et hommage et remerciements pour leur contribution active à la vie de l'UFR à 3 de nos camarades qui ont souhaité ne pas se représenter à la CE afin de partir pour de nouvelles aventures : Michèle Douville (AFPA), Catherine Lefebvre (Culture) et Jean-Marie Léger (MJC).

### DOCUMENT D'ORIENTATION AMENDÉ

La crise mondiale du capitalisme qui persiste et s'aggrave, conduit toujours plus à

- déclencher les guerres commerciales et les guerres elles-mêmes, pour mettre la main sur les ressources naturelles,

- maintenir dans la famine 800 millions et faire souffrir de carences alimentaires graves un milliard d'êtres humains supplémentaires,

- produire dans le seul but du profit avec un saccage sans précédent de l'environnement,

- privatiser tout ce qui peut l'être, liquider les services publics, les hôpitaux publics, les transports publics,

- détruire toutes les garanties collectives, qui sont, en France : le Code du travail, les conventions collectives, le statut de fonctionnaire, les CDI, la Sécurité sociale, les régimes de retraite à prestations définies, l'égalité d'accès aux services publics,

- y substituer une logique contractuelle individuelle : auto-entrepreneuriat, « ubérisation »,

- étatiser la Sécurité sociale réduite à une couverture minimum financée par l'impôt, tout ouvrir aux assurances privées et aux fonds de pension.

#### **Partout, les travailleur·ses, les jeunes, les retraité·es résistent**

La volonté de résister a crû depuis novembre 2018 avec le mouvement des Gilets jaunes composé pour moitié de retraité·es. Cette volonté se manifeste aussi dans les cortèges syndicaux, lors des manifestations, sur les ronds points. Cette volonté persiste malgré la terrible répression policière et judiciaire qui s'abat sur les manifestant·es Gilets jaunes et syndicalistes, citoyen·nes, malgré la loi « anti-casseurs », malgré les blessé·es, les mutilé·es à vie, les condamné·es à des peines de prison et à de lourdes amendes, les sanctions frappant les enseignant·es qui critiquent la réforme « Blanquer ».

Les élections européennes ont vu le rejet des partis qui ont gouverné depuis plus de 60 ans. La crise politique est profonde. Dans ce cadre, Macron veut poursuivre ses contre réformes.

Nous, retraité·es, ne voulons pas être la dernière génération à bénéficier encore des acquis de 36 et de 45, la Sécurité sociale, les droits à la santé et à la retraite solidaires.

#### **Pensions, pouvoir d'achat, fiscalité**

La désindexation des pensions sur les prix et l'augmentation de la CSG, la sur-taxation des carburants ont été le déclencheur du mouvement populaire des Gilets jaunes. Le gouvernement Macron a dû reculer en partie sur la CSG. La prime exceptionnelle - en moyenne 401 € - a été versée fin 2018 à près de 5 millions de salarié·es du privé (1/4 des effectifs).

Ce n'est pas l'augmentation générale des salaires ni du point d'indice mais la preuve a été faite : on peut faire reculer Macron.

La CSG (depuis 1991) n'a cessé d'augmenter (multipliée par 8 depuis sa création à 1,1%) jusqu'à son dernier bond de +25% en 2018 qui a poussé, en particulier, les retraité·es à s'insurger, même si un bon nombre d'entre elles-eux devraient être remboursés.

La CRDS financiarise la « dette » de la Sécu en empruntant aux banques et en leur versant des intérêts colossaux : plus de 50 milliards € depuis sa création.

Les exonérations de cotisations patronales se montent à environ 30 milliards € par an que l'État compense (en partie seulement) par nos impôts (TVA, IR, CSG, taxes). Depuis 1992, le total de cette baisse du salaire global se montait fin 2017 à plus de 543 milliards € (en euros constants 2017) au profit du patronat, pendant que la non compensation a volé 70 milliards d'euros à la Sécu.



Défendons la Sécurité sociale financée par les cotisations, pour l'arrêt des exonérations de cotisations patronales, la suppression de la CSG, de la CASA, du RDS, le retour à l'indexation des pensions sur les salaires.

#### **Le système de retraites universel par points de Macron**

Nos régimes de retraite -à prestations définies- ont leur financement assuré par la partie du salaire des actif·ves (différé ou socialisé) qui concrétise la solidarité entre générations. Les contre réformes successives ont reculé l'âge légal de départ, allongé la durée de cotisation. Mais l'édifice de 1945, fragilisé, est toujours debout.

Avec le système de retraites universel par points, Macron vise à détruire les 42 régimes actuels, supprimer les règles communes basées sur la durée de cotisation et y substituer un cumul de points personnel. Il n'y aurait ni âge légal sauf pour déclencher une décote, ni durée de cotisation, ni notion de taux plein. Ce serait la retraite à 67 ans ou plus et la baisse certaine des pensions. Les dispositifs de solidarité (compensant les périodes de chômage, maternité, maladie), comme les pensions de reversions seraient remis en question.

Les retraité·es actuels sont concernés par ce projet et en ont déjà une application avec la désindexation des pensions et la baisse des APL en 2019.

Le projet de réforme des retraites que nous combattons entraînerait une baisse des pensions pour de nombreux salarié·es. La dégradation des pensions serait encore plus grave pour la plupart des catégories que la FERC syndique : enseignant·es et personnels de recherche qui ont de faibles régimes indemnitaires. L'extension de l'assiette de cotisations augmenterait peu leurs pensions dans le cadre du régime universel. C'est une raison pour réussir la mobilisation contre cette réforme.

Nous disons non au régime universel par points. Maintien des régimes existants, en particulier du Code des pensions des fonctionnaires, de la CNRACL, de l'IRCANTEC... retour à la retraite à 60 ans à taux plein.

**Les retraité·es sont particulièrement touchés par la dégradation organisée du système de santé.**

Les gouvernements successifs ont organisé la misère des hôpitaux publics, conduisant à un système de santé à deux vitesses.

Les fermetures d'hôpitaux de proximité, de service des urgences, la tarification à l'acte font reculer l'accès aux soins et rendent insupportables les conditions de travail des personnels. Les malades n'ont souvent pas les soins auxquels ils et elles ont droit, les tarifs des EHPAD sont prohibitifs et différents selon les départements. Nous voulons l'égalité des droits et des conditions. Là aussi, comme pour les maisons de retraite, les intérêts privés se précipitent pour faire du profit sur le dos des malades et des familles. Nous soutenons les personnels qui résistent et combattent la réforme « Buzyn ».

Nous condamnons l'évolution actuelle des mutuelles, en particulier de la MGEN et exigeons qu'elles reviennent aux principes de solidarité qui ont présidé à leur création.

Nous voulons une loi qui permette le maintien de l'autonomie de tous les retraité·es concernés. Cela implique que la loi prévoit les moyens nécessaires et leur juste répartition.

La prise en charge de la perte d'autonomie doit être l'affaire de la branche maladie de la Sécurité sociale et certainement pas d'un « nouveau risque » financé par l'impôt.

**Comment conserver nos acquis, reconquérir ce qui a été perdu, porter un coup décisif au capital, au patronat et au gouvernement ?**

Depuis 3 ans, à l'appel unitaire des 9 organisations de retraité·es (sauf la CFDT, évidemment, qui revendique la retraite par points), les retraité·es ont battu le pavé face aux gouvernements. Macron a dû reculer partiellement sur les retraité·es, grâce à la conjonction des mobilisations des retraité·es et de celles des Gilets jaunes qui partagent en partie les revendications de la CGT : augmentation du SMIC, des salaires et des pensions, suppression des taxes (sur carburants et fioul domestique, CSG), abolition des privilèges fiscaux (ISF, CICE), défense des services publics, droit au logement pour toutes et tous...

L'unité dans l'action sur ces revendications des salarié·es actif·ves, des retraité·es et de la jeunesse doit être notre objectif permanent.

Cela pose un certain nombre de problèmes à la CGT, aux modes d'action en particulier. Les actions lancées par la CGT posent problème quant à leur efficacité, ce qui exige un débat dans les syndicats et la Confédération.

Le gouvernement multiplie les « consultations », en particulier sur le projet de régime de retraite universel par points depuis avril 2018. Quel bilan en tirer ?

Depuis le début, il était clair qu'il s'agissait de tenter d'associer les OS à la mise en œuvre de ce projet.

Aucune revendication ne pouvait être obtenue dans ce cadre. Quand le gouvernement a conclu son « Grand débat », la CGT a refusé, à juste titre, de servir de caution au gouvernement en allant pas à la « conférence sociale » le 6 mai dernier. L'appel du 52<sup>e</sup> congrès confédéral a déclaré :



« La CGT s'engage à combattre le projet gouvernemental Delevoye » de système universel de retraite à points et défend le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraites existants. »

## L'UFR

Nous tenons notre place comme toute structure de la CGT, dans la FERC et l'UCR.

La question des complémentaires santé obligatoires, l'évolution des mutuelles (en particulier la MGEN), le suivi post professionnel donnent à la FERC une responsabilité particulière.

Nous continuerons à développer les liens avec les organisations de retraité·es des organisations fédérées de la FERC, comme cela a commencé avec la SNR d'Éducation.

Le Lien reçu par tous les adhérent·es, actifs et retraité·es, est un outil pour assurer la continuité syndicale.

Nous invitons nos adhérent·es à investir tous les lieux où sont les retraité·es : UL, UD, collectifs de retraité·es.

Adopté par 9 pour, 2 contre et 1 abstention.



## CONFÉRENCE NATIONALE DE L'UFR

### ELECTION DES INSTANCES DE L'UFR

#### Nouvelle CE

(24 membres)

André Allégret	SNTRS
Eliane André	FERCSUP
Alain Barbier	FERCSUP
Alice Bernet	SNTRS
Annick Bourrasseau	AFPA
Philippe Bouyries	SNTRS
Sylvette Chevallier	FERCSUP
Pierre Cristau	FERCSUP
Danièle Duverne	FERCSUP
Jean-Pierre Fitoussi	SNTRS
Mireille Guézennec	EDUC'
Mitra Kafai	FERCSUP
Michel Manauta	EDUC'
Jean Mennequier	FERCSUP
Jacky Milaguet	EDUC'
Danielle Muller	SNTRS
Albert Nallet	EDUC'
Denis Payer	AFPA
Roland Perrier	EDUC'
Patrick Serbit	EDUC'
Hervé Trullard	SNTRS
Daniel Vandecasteele	MJC
Luc Wajs	FERCSUP
Denise Weingaertner	EDUC'

#### Bureau

Alain Barbier  
Alice Bernet  
Annick Bourrasseau  
Philippe Bouyries  
Danièle Duverne  
Mireille Guézennec  
Jean Mennequier  
Patrick Serbit  
Denise Wiengaertner

#### Secrétariat

Alain Barbier  
Alice Bernet  
Philippe Bouyries  
Jean Mennequier

#### Secrétaire général

Alain Barbier

Les trois instances ont été élues respectivement à l'unanimité.

#### Groupes de travail de l'UFR

Les groupes de travail sont ouverts à tout adhérent·e, membre ou non de la CE. Ils se réunissent la veille des CE, à 14H à Montreuil. Deux groupes existent à ce jour, communication et revendications. Lors de la conférence, les volontaires suivants se sont inscrits :

#### Communication

André Allégret  
Alain Barbier  
Alice Bernet  
Luc Wajs

#### Revendications

Annick Bourrasseau  
Philippe Bouyries  
Sylvette Chevallier  
Michèle Douville  
Mitra Kafai  
Michel Manauta  
Jacky Milaguet  
Ces deux derniers camarades se chargeront en particulier des questions du grand âge, dépendance et handicap.

### CONGRÈS FÉDÉRAL

#### Election des deux délégués de l'UFR au congrès fédéral

Michèle Douville  
Jacky Milaguet  
Seront porteurs du mandat contenu dans le document d'orientation adopté par la conférence.

#### Désignation des candidats de l'UFR à la CEF

Alain Barbier  
Annick Bourrasseau  
Sylvette Chevallier  
Danièle Duverne  
Mitra Kafai

#### Désignation du candidat de l'UFR à la CFC

Michel Manauta

L'ensemble de ces désignations ont été validées à l'unanimité.

